



ARRETE N° 52-2026-03-00056 DU 13 MARS 2026

**Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social
et à la négociation du département de la Haute-Marne**

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne,

VU le code du travail, notamment les articles L2234-4 et R2234-1 à 4 et D2622-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 04 août 2022 portant nomination de Madame Fabienne LOGEROT en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ;

VU l'arrêté n°2025-52 du 04 décembre 2025 par lequel Monsieur Louis MAZARI, directeur régional de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités du Grand Est par intérim, donne délégation de signature à Madame Fabienne LOGEROT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, concernant les pouvoirs propres du directeur régional en matière d'inspection du travail ;

VU l'arrêté n°52-2025-12-00048 du 05 décembre 2025 par lequel Madame Fabienne LOGEROT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, donne subdélégation de signature à Monsieur Mickaël MAROT, directeur départemental adjoint en matière d'inspection du travail et à Madame Alexandra DUSSAUCY, responsable du système d'inspection du travail ;

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités du Grand-Est en date du 03 février 2026 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail ;

VU les arrêtés du 08 juillet 2025, du 24 novembre 2025 et du 24 juin 2025 fixant la liste des organisations professionnelles et multi-professionnelles d'employeurs reconnues comme représentatives au niveau national interprofessionnel ;

CONSIDERANT la consultation des organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multiprofessionnelles locales et des organisations syndicales en date du 16 février 2026, et du 02 au 10 mars 2026 pour désignation des membres au sein de l'instance ;

ARRÊTE

Article 1 : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ou de son suppléant, de la façon suivante :

Pour les organisations patronales :

- Au Titre du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)

Titulaire : Madame Typhaine COLLOT

Suppléant : Monsieur Laurent LEPINE

- Au titre de l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire)

Titulaire : Monsieur Jérôme PETITJEAN

- Au titre de l'U2P (Union des entreprises de proximité)

Titulaire : Monsieur Paul HENRY

Suppléant : Monsieur Mathieu SALZARD

- Au titre de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises)

Titulaire : Monsieur Benoît BIENAIME

Suppléant : Madame Céline PINTAT

- Au titre de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)

Titulaire : Madame Sandrine BRAUEN

Suppléant : Monsieur Olivier LESEUR

Pour les organisations syndicales :

- Au titre de la CFDT (Confédération française démocratique du travail)

Titulaire : Madame Sylvie DELANNE

Suppléant : Monsieur Olivier DESPREZ

- Au titre de la CGT (Confédération générale du travail)

Titulaire : Monsieur Vincent DAVID

Suppléant : Monsieur Régis GUILLOT

- Au titre de FO (Force ouvrière)

Titulaire : Madame Anna MOREL

Suppléant : Monsieur Nicolas PIELTIN

- Au titre de la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)

Titulaire : Monsieur Philippe GONCALVES

Suppléant : Monsieur Fabrice DUFOUR

- Au titre de la CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)

Titulaire : Monsieur Benoît DENIS

Suppléant : Monsieur Nicolas TURIOT

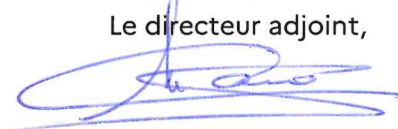
Article 2 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Marne.

Le 13 mars 2026,

Pour la directrice départementale,

Et par délégation

Le directeur adjoint,



Mickaël MAROT